

## *Chapitre 11*

### **FACILITER LA SCOLARISATION UNIVERSELLE SANS COMPROMETTRE LA QUALITE DE L'EDUCATION AU CAMEROUN : L'EDUCATION EN JEU**

**Honoré Mimche**

*Sociologue, Chargé de Cours, IFORD-Université de Yaoundé II.*

**Zelao Alawadi**

*Sociologue, Chargé de recherche, CNE-MINRESI.*

*Email: <h\_mimche@yahoo.fr>*

#### **Introduction**

La société camerounaise n'est donc pas restée en marge de cette dynamique de transformation sociale qui a cours depuis la fin des années 80 en Afrique subsaharienne. Ainsi, le contexte de crise qu'ont connu les sociétés africaines depuis plus d'une décennie a particulièrement affecté le secteur de la santé et celui de l'éducation. D'une part, la crise a conduit à une baisse substantielle des ressources publiques allouées à ces secteurs. D'autre part, elle a eu des effets sur les capacités de financement de l'éducation en termes de relation coût/qualité au niveau des ménages. La dégradation des dépenses publiques d'éducation (Aerts et al., 2000) n'a pas toujours permis de satisfaire une demande sans cesse croissante en matière de scolarisation de qualité. Par ailleurs, alors qu'en milieu urbain la croissance démographique s'est accompagnée du renforcement des inégalités dans l'accès à une éducation de qualité, le manque d'infrastructures éducatives continue d'être un défi de l'éducation pour tous (EPT) en milieu rural. Or, par la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique Centrale se sont engagés à rendre l'éducation élémentaire accessible à tous les enfants en âge scolaire d'ici 2015.

Ce qui a conduit à de nombreuses transformations dans les orientations stratégiques de la promotion de l'éducation (primaire, secondaire, universitaire et professionnelle), d'abord avec le désengagement de l'Etat ayant entraîné le développement du secteur privé laïc, ensuite avec l'institution de la « gratuité » dans l'enseignement primaire public, avec cependant un renforcement du rôle des communautés et des familles pour assurer à leurs enfants une éducation de qualité. Au niveau de l'offre, le contexte post-ajustement a particulièrement affecté les systèmes scolaires avec l'émergence d'un ensemble d'attitudes déviantes (corruption, renforcement du système de répétition, absence du personnel enseignant, démotivation due à la baisse des revenus, etc.) qui ont pollué l'environnement scolaire, conduisant les parents à renoncer parfois à l'enseignement public pour recourir de plus en plus aux institutions privées d'éducation où semblent mieux se concilier *savoir faire* et *savoir être* dans l'enseignement, malgré le coût de l'éducation ici. Malgré la suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire public, les parents préfèrent, pour des raisons associées à la qualité de l'éducation, scolariser leurs enfants dans les institutions privées (non confessionnelles). Ce sont ces observations qui amènent à s'interroger sur les interactions entre les mesures prises en faveur de l'éducation pour tous les enfants et les impératifs de qualité. L'idée de cet article est née de plusieurs missions de recherche<sup>1</sup> dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) du Cameroun où la décision de supprimer les frais exigibles dans le primaire a une résonance sociale qui contraste avec la vision de cette initiative, mais où les familles tentent également, en l'absence d'une offre publique, de mettre en place des stratégies communautaires pour assurer la scolarisation de leurs enfants. Cet

---

<sup>1</sup> Cette réflexion s'appuie sur des données collectées dans les régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Extrême Nord et Nord) et de l'Est. Ces informations ont été complétées par des données recueillies dans une zone de forte scolarisation (Yaoundé et ses environs). La démarche retenue a consisté à mettre en œuvre des instruments diversifiés tels que : (i) la recherche documentaire, (ii) les entretiens semi-directifs, menés au Ministère de l'éducation de base (MINEDUB) avec les responsables de l'enseignement primaire et dans les zones à l'étude, avec des acteurs-clé de la communauté éducative, (iii) l'analyse de la base des données de la carte scolaire et celle des enquêtes ménages.

article examine les stratégies déployées par les ménages pour la recherche d'une éducation (de qualité) pour leurs enfants, dans un contexte de transformation sociale et de nouvelles orientations des politiques éducatives. Il permet de cerner les variables/contraintes qui leurs semblent les plus significatives entre l'économique, l'infrastructuel, le pédagogique et le socioculturel. L'article repose toute la notion de la qualité de l'éducation tel que définie par « le haut » et « le bas » (Unesco, 2005). L'article analyse les enjeux sociaux de la « gratuité » de l'éducation et ceux des initiatives communautaires de scolarisation.

### **De la crise à la réforme des politiques éducatives**

#### ***Les effets de la crise sur le système éducatif camerounais***

Pendant les deux premières décennies qui ont suivi les indépendances africaines, la plupart des pays ont connu une croissance économique (Banque mondiale, 1989). Le taux de croissance annuel du PIB était proche de 4% en moyenne. Au Cameroun par exemple, on a souligné le "*miracle camerounais*" (Aerts et al., 2000 : 7). Ce contexte économique, doublé d'une stabilité politique interne, a favorisé une nette amélioration des conditions de vie des populations (Ezo'o Bizeme et Komon, 1996 : 67-69). Par ailleurs, la bonne tenue des prix des produits agricoles d'exportation a permis aux ménages de supporter les coûts relatifs à la scolarisation des enfants. La progression massive de l'offre scolaire, suivie d'une nette augmentation du taux de scolarisation (Banque mondiale, 1989; Aerts et al., 2000) s'est accompagnée d'une insertion socioprofessionnelle assez facile pour les diplômés du secondaire et du supérieur. L'équilibre observé entre la demande et l'offre d'emploi n'a pas posé à la jeunesse de sérieux problèmes car les écoles de formation sont nombreuses et recrutent des jeunes en leur assurant une mobilité sociale par l'entrée dans la vie active, soit dans le secteur privé, soit dans l'administration publique, constituant "*un débouché naturel*". Cette situation a favorisé le développement d'une demande d'éducation tant sur le plan quantitatif (avec l'évolution des taux de scolarisation) que qualitatif (avec l'amélioration des niveaux de scolarisation chez les catégories en difficulté, bien que le problème soit resté préoccupant).

Mais au milieu des années 1980, une situation pour le moins très inattendue arrive avec l'entrée des pays subsahariens dans une zone de turbulences durables. Entre 1981 et 1989, l'Afrique subsaharienne a enregistré une baisse cumulée de 21% de son produit national brut (PNB). Ce qui se traduit par une paupérisation des populations vulnérables et un affaiblissement de leur capacité à prendre convenablement en charge la scolarisation des jeunes générations. Les effets sur l'Etat s'expriment à travers ses capacités à offrir continuellement une offre de qualité dans les secteurs sociaux de base (santé, éducation) (Courade, 1994). Ce qui conduit à une nouvelle construction du rôle social de l'école par les acteurs sociaux. Ainsi, la manière dont l'école est perçue et interprétée par les acteurs sociaux connaît dès lors un changement puisqu'elle ne peut plus assurer la mobilité sociale à tous ceux qui y sont passés. C'est pour cette raison que les années 90 apparaissent souvent comme celles de la déscolarisation, l'école ne pouvant plus jouer son rôle "d'ascenseur social" (Lange, 2006).

### ***Nouvelles orientations des politiques éducatives dans un contexte de l'EPT et des OMD***

Le Gouvernement camerounais a fait de l'éducation de base une de ses priorités en matière d'éducation et de développement en général (Ministère de l'Éducation Nationale, 2003 ; Unicef, 2005). Ceci peut se traduire par l'ensemble des engagements pris lors des rencontres internationales, mais également par la ratification d'un certain nombre de traités qui consacrent le droit à l'éducation comme un droit fondamental pour les enfants (République du Cameroun, 2006), notamment la Convention relative aux droits des enfants (CDE) de 1989. En son article 9, la Loi d'Orientation de l'Éducation de 1998 rend l'enseignement de base obligatoire. Sur un autre plan, on peut aussi citer la mise en place d'un cadre institutionnel et législatif favorable au développement de ce secteur considéré, à juste titre comme un des axes stratégiques du développement national. Des réformes en cours visent une meilleure adaptation des enfants à leur environnement social et culturel en pleine mutation, mais également leur intégration sociale. C'est ce qui justifie la mobilisation des ressources et des partenaires au développement autour de cette priorité de développement. Pour cette raison, un des axes stratégiques du programme de Coopération

Cameroun-Unicef pour la période 2008-2012 et même du Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies avec le Gouvernement du Cameroun (UNDAF), est le renforcement de l'éducation de base dans ses diverses dimensions afin de donner à l'enfant un bon départ pour la vie sociale. Cette dynamique de promotion du secteur éducatif a permis une amélioration du taux de scolarisation au niveau national en 2007, soit 78%.

Au lendemain de la Conférence de Jomtien (1990) et du Forum de Dakar (2000), le Cameroun a élaboré des axes stratégiques qui définissent les nouvelles orientations de sa politique éducative, en rapport des exigences des OMD. D'après le document de stratégie sectorielle du secteur de l'éducation, *“cette stratégie s'inscrit dans la perspective d'une mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Constitution, des lois d'orientation et de l'enseignement supérieur, des orientations majeures du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ainsi que des enseignements du Cameroun (EPT, FTI, OMD, etc.) en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015”*. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place des actions spécifiques pour promouvoir l'accès des enfants à l'école - en dépit de la pression démographique qui s'exerce sur l'offre (limitée)-, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'amélioration du rendement de l'école, l'amélioration de la gouvernance des écoles pour plus d'efficacité, mais également le renforcement du financement de l'éducation à travers une augmentation de la part du budget national consacré à ce secteur. La contractualisation des enseignants vacataires s'inscrit dans ce projet visant à assurer une éducation à tous les enfants. Dans le cadre du Plan National de l'EPT (PAN-EPT), ces initiatives visent à favoriser la scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école, mais aussi de leur garantir un accès à une éducation de qualité.

En dépit de ces efforts, l'analyse des scolarisations montre que le système est marqué de fortes disparités (Mimche et Lahaye, 2007). Dans l'ensemble, on observe que la fréquentation scolaire est influencée par divers facteurs qui limitent l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité. Ce sont notamment les questions relatives au genre ; à l'accessibilité géographique de l'offre disponible, à l'accessibilité culturelle et financière et à la qualité de l'éducation en

général (République du Cameroun, 2006, p.212). La persistance de ces inégalités a amené les autorités à définir certaines régions connaissant d'importants problèmes d'accès au système et de rétention comme des zones d'éducation prioritaires (Mimche et Lahaye, 2007). Pour répondre à une demande d'éducation sans cesse croissante, le secteur de l'éducation a aussi bénéficié de la politique de libéralisation qui s'est traduite par une multiplication des écoles privées non confessionnelles. Ainsi, on comprend que les années après Jomtien et Dakar se caractérisent par le retrait de l'Etat et le développement des logiques de marché dans le secteur de l'éducation (Lange, 2006). Dans les villes, il s'agit plus des écoles privées laïques alors que dans les zones rurales, on retrouve des écoles communautaires. Par ailleurs, afin de permettre l'accès de tous les enfants à l'éducation base et par-là l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatives à la scolarisation, le Gouvernement a pris l'initiative en 2000 de supprimer les frais exigibles dans l'enseignement de base. Toutefois, de nombreuses reformes visant l'amélioration de l'éducation de base et son expansion se sont succédées au fil des années sans que les effets attendus d'elles ne puissent drastiquement changer l'état du système en mieux. Ce qui a souvent conduit les familles à développer de nouvelles stratégies en matière d'éducation soit pour assurer l'accès à l'éducation à leurs enfants, soit pour leur garantir une éducation de qualité.

**Le développement de l'offre privée : une réponse à une demande sociale non satisfaite, mais confrontée à des défis de qualité**

***Désengagement de l'Etat et évolution du champ éducatif national***

A l'image de nombreux autres pays du monde, le Cameroun reconnaît le droit à l'éducation comme un droit fondamental de la personne, tel que stipulé par un ensemble d'instruments juridiques. L'effectivité de ce droit permet d'assurer à tous les citoyens en général les chances de participer à la vie collective, en réalisant leur propre personnalité, tout en contribuant au développement national. Cependant, sa réalisation reste soumise à un ensemble de conditionnalités liées aux contextes politique, économique, démographique, social et culturel du système éducatif national (MINEDUC, 2001). Ainsi, la situation en matière d'éducation de base reste préoccupante au Cameroun où on observe

une faiblesse de l'éducation parentale pour la petite enfance, un taux de scolarisation dans le primaire inférieur à 50% particulièrement dans les provinces du grand nord et de l'Est, avec des discriminations entre les sexes, des taux de redoublement et d'abandons élevés (République du Cameroun, Unicef, 2000).

En accord avec l'article 29 de la CDE, le pays s'est engagé à scolariser tous les enfants en âge d'aller à l'école, filles et garçons. En son article 9, la Loi d'Orientation de l'Education<sup>2</sup> rend l'enseignement primaire obligatoire. Malheureusement, de nombreuses réformes visant l'amélioration de l'éducation de base et son expansion se sont succédées au fil des années sans que les effets attendus d'elles ne puissent drastiquement changer l'état du système en mieux. Dans le secteur formel, les taux d'accès et d'achèvement sont encore loin des attentes souhaitées. C'est pourquoi de nombreux enfants en âge d'aller à l'école n'ont pas accès à l'éducation de base formelle. On observe également des insuffisances au niveau de l'offre d'éducation formelle (Aerts et al. 2000), une situation qui s'est souvent aggravée avec le développement des APE à qui reviennent de lourdes responsabilités dans la garantie de l'éducation de qualité aux enfants. En dépit de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer le secteur de l'éducation (de base), l'expansion de l'école primaire camerounaise a connu un arrêt avec la crise économique du milieu des années 80, entraînant un fort taux de déscolarisation. Le déficit en enseignants, la faible qualification de ces derniers, leur inégale répartition territoriale et les mauvaises conditions de travail ont contribué à une baisse drastique tant de la qualité de l'enseignement que de l'accès à l'éducation dans les zones déjà traditionnellement sous scolarisées et d'accès difficile. Ainsi, la limitation de l'offre d'éducation formelle a-t-elle obligé les acteurs de terrain et les communautés à promouvoir les approches non formelles d'éducation comme une alternative pour offrir aux enfants exclus du système éducatif, les mêmes chances d'accès à une éducation de base de qualité.

## ***II.2. Voici venu le temps des écoles communautaires***

Cette situation a obligé les acteurs de la société civile et les communautés à promouvoir les approches non formelles d'éducation

---

<sup>2</sup> *Loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun.*

comme une alternative pour offrir aux enfants exclus du système éducatif les mêmes chances d'accès à une éducation de base de qualité. Ces derniers se retrouvent dans les Centre Pré-scolaires Communautaires (CPC) et les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) d'une part, et dans les écoles coraniques d'autre part. Cette initiative doit pouvoir permettre à chaque enfant de bénéficier d'une éducation de base (Unicef, République du Cameroun, 2001), conformément aux objectifs du Sommet Mondial des Enfants tenu à New-York en 1990, aux recommandations de la Conférence de Jomtien (1990) et du Sommet mondial sur l'éducation de Dakar (2000). Dans une étude réalisée par le ROCARE en 2006, avec l'appui de l'Unicef, les résultats obtenus montrent que nombreux sont encore ceux des adolescents et adolescentes qui recourent à cette forme d'éducation de base pour éviter la marginalisation (Unicef, 2007). Dans ce secteur, on retrouve encore deux formes d'éducation : une éducation proche de l'éducation formelle, assurée dans les CPC et les CEBNF d'une part, et une autre qui est faite dans les écoles coraniques, notamment au sein des communautés musulmanes du pays.

A propos des circonstances de création de ces centres, l'initiative reste fondamentalement motivée par le souci de la communauté de répondre à une demande et un besoin significatifs de scolarisation et d'alphabétisation. Ces structures sont nées d'un besoin pressant en demande de scolarisation de petits enfants et d'adolescents en âge préscolaire et scolaire, dans un contexte où l'offre faisait le plus souvent défaut. Dans ce sens, elles répondent à un souci des communautés qui les initient et des ONG qui les encadrent, de permettre aux collectivités restées longtemps en marge des défis de développement national d'affirmer leur appartenance à une communauté nationale et par conséquent, leur intégration à cette entité sociale. Aussi, les centres d'éducation de base non formelle présentent-elles pour chacune des localités étudiées, une certaine spécificité dans sa fonctionnalité physique, pédagogique et en équipement ; dans la mesure où, contrairement aux écoles formelles, elles restent une pure création de la communauté.

Dans la plupart des communautés qui ont mis en œuvre ce type de cadre de socialisation des enfants, on observe souvent que la qualité de l'éducation constitue un défi majeur. Le profil des enseignants est souvent au rabais. De même, la qualité de la formation n'est pas



acceptable, faute d'une rémunération conséquente et permanente. En dépit de la réduction du fardeau financier de la scolarisation pour les parents, la communautarisation des institutions scolaires privées s'accompagne donc d'une dégradation de la qualité de l'éducation, un nouvel enjeu pour l'accès au savoir. Dans ce sens, de nouvelles inégalités sociales se dessinent, non pas par rapport à la chance de fréquenter, mais en termes d'accès à un savoir de qualité. Compte tenu du rôle joué par l'éducation dans les inégalités de développement, cette situation peut constituer un handicap majeur pour le développement durable des communautés utilisatrices.

Compte tenu de la fonctionnalité physique et pédagogique des écoles communautaires, on est en droit de se poser un certain nombre de questions en rapport avec les exigences de qualité dans le contexte actuel. Les efforts entrepris pour la scolarisation universelle des enfants, à travers le développement des actions de types communautaires en matière d'éducation, réussissent-elles à combiner quantité et qualité ? Le désir de mettre à l'école tous les enfants en âge scolaire, même dans les situations les plus précaires, permet-il réellement aux communautés d'assurer à leur progéniture une éducation de qualité qui leur permettrait également d'être compétitive sur le marché du travail ? Quels sont les enjeux de cette implication des communautés dans les stratégies de développement du secteur de l'éducation et sur la qualité de la scolarisation des enfants ? A la lumière de la théorie de la reproduction, on se rend à l'évidence qu'une analyse des enjeux réels de cette alternative pour l'éducation pour tous montre que ces initiatives renforcent les inégalités entre communautés dans la mesure où la qualité de l'éducation va désormais dépendre à la fois de la capacité des communautés, souffrant déjà d'une forme implicite de marginalisation, à mobiliser des fonds, à générer des élites politiques et à transformer leurs capitaux démographiques en ressources politiques. Ce sont autant de capitaux dont elles ne disposent pas toujours et qui affectent la qualité de l'éducation données aux enfants, en limitant leur chance de mobilité sociale. Aujourd'hui, on peut penser qu'avec les changements qui ont affecté le système éducatif, le développement de l'offre privée et l'amélioration de la qualité dans ce sous-secteur devient un facteur des inégalités d'accès au savoir puisque l'école publique (urbaine) semble se muer en une institution destinée aux pauvres.

### **II.3. Développement de l'offre privée : opportunités et contraintes**

L'enseignement de type privé est en nette évolution au Cameroun aujourd'hui (Djamé et al., 2000). D'après la Carte scolaire de 2007, sur 12 505 établissements scolaires primaires recensés, on dénombrait 9 000 écoles publiques contre 1 226 écoles primaires privées laïques et 479 écoles communautaires (Ministère de l'Éducation de base, 2007). Dans le contexte de crise que traverse le système d'enseignement public, les établissements privés bénéficient d'une bonne cote de crédibilité auprès des communautés. Sous l'effet conjugué de la démocratisation, de la libéralisation des politiques de développement, le champ éducatif connaît une évolution importante à travers l'augmentation du nombre d'établissement privés laïcs. Contrairement aux établissements publics, ceux des privés, en raison de leur modèle de fonctionnement et d'organisation mais également de leurs enjeux économiques sont tenus par les exigences d'une éducation de qualité. Au regard des performances de ces établissements, il est fort à relever qu'ils tiennent le haut du pavé. Le classement des établissements en fonction des taux de réussite aux différents examens qu'opèrent les ministres en charge de l'éducation à la fin de chaque année scolaire positionne depuis quelques années les établissements privés comme tenant le meilleur rang. Cela justifierait dans une certaine mesure la demande de plus en plus grande des familles à l'endroit des établissements privés.

Malgré les difficultés que peut actuellement traverser l'enseignement privé et la charge financière qu'il représente pour certaines familles, les incitations tendent à favoriser le privé. Parmi ces raisons on peut citer entre autres :

- *raisons religieuses ou morales*, d'abord dans le cas de l'enseignement confessionnel et sans doute de manière plus prononcée pour l'islamique et le protestant que pour le catholique. Ces raisons dépassent le simple souci d'apprentissage par les enfants des écritures saintes, Coran ou Bible ; elles répondent aussi à des préoccupations morales, d'apprentissage des comportements, du respect de certaines règles de vie. En milieu musulman, ce souci porte particulièrement sur les filles dont la scolarisation n'est souvent

acceptée qu'à condition de suivre un « code » de conduite, voire d'habillement.

- *exigence de qualité, de suivi individuel*, notamment pour les familles choisissant l'enseignement laïc ou catholique. Cette exigence est souvent satisfaite par la limitation des effectifs de classes, rendant possible un enseignement plus personnalisé et attentif. Si l'école publique se voit souvent accusée de compter des classes pléthoriques, ce reproche n'est pas le seul. Les enseignants, fonctionnaires, seraient trop souvent absents et peu préoccupés de la réussite de leurs élèves, tandis que la nécessité d'être efficace prévaut davantage dans le privé (qui doit satisfaire les familles qui le financent).
- *Absence d'école publique*, la carte scolaire présente les lacunes manifestes, notamment en zone rurale (ce que confirme la faiblesse de certains taux de scolarisation régionaux), les familles n'ayant alors d'autres recours que de créer des locaux de scolarisation au sein ou à proximité de leur village.

Si la prolifération des établissements privés est venue comme réponse à la question de la qualité de l'éducation au Cameroun, les charges financières de ces établissements ne sont pas toujours à la portée de tout le monde. Des familles entières seraient ainsi dans l'incapacité matérielle et financière de fournir une éducation de qualité à leurs enfants en raison de leur condition de précarité et de pauvreté. Si généralement dans les zones rurales (notamment dans la partie septentrionale du pays) les responsables de ces établissements tiennent compte des conditions des ménages, la situation semble plus critique dans les villes. Les établissements privés n'accueilleraient désormais que les enfants des « classes aisées » dont le niveau de revenu leur permet de doter ces derniers d'une « éducation de luxe ».

### **III. Famille et scolarisations au Cameroun: vers de nouvelles stratégies pour une éducation de qualité**

Dans le sillage des plans d'ajustement structurels (PAS) qui ont consacré le recul subséquent de l'Etat dans la prise en charge totale de certains secteurs (santé, éducation, l'emploi,...) ayant toujours relevé de son ressort, les familles et les communautés se sont adaptées à cette nouvelle donne en s'impliquant directement dans ces domaines

désormais laissés à leur portée. Pour ce qui est de l'éducation, de nouvelles stratégies sont élaborées par les parents et les familles afin d'optimiser et de fournir à leurs progénitures une offre éducative décente<sup>3</sup>.

### ***III.1. Le rôle des associations des parents d'élèves (APE) dans la gestion des établissements scolaires***

Afin de pallier aux difficultés d'ordre financier et pédagogique auxquels sont confrontés de façon récurrente les établissements, les parents ont été sollicités pour participer au fonctionnement des écoles. Comme le souligne Lange (2006), la participation collective des familles au fonctionnement des établissements scolaires s'exprime à travers les associations des parents d'élèves (APE) et les comités de gestion de l'école (CGE). Aujourd'hui, ils ont été créés dans toutes les écoles primaires. Aussi bien dans les villes que dans les zones rurales, les APE assurent une mission palliative au sein des établissements. Les parents sont, au même titre que les enseignants et les élèves, des partenaires de l'accomplissement du rôle de chef d'établissement. Leur importance dans cette gestion est devenue significative au lendemain de la crise qui a eu pour incidence des restrictions budgétaires dans le secteur de l'éducation et de la prise en charge par l'Etat des besoins en éducation. Désormais, c'est avec la complicité des parents et principalement des APE que se gèrent au quotidien la vie scolaire. Même si les APE ne se retrouvent pas dans toutes les écoles et les établissements scolaires, la tendance générale est de prendre cette association comme un appui considérable, mieux un partenaire pour la gestion de l'école. C'est dans ce sens que les APE ont été instituées autant que les assemblées avec les parents d'élèves. Ces rencontres peuvent être des assemblées extraordinaires ou des assemblées ordinaires au cours desquelles un ensemble de problèmes qui touchent à la vie, à la qualité de l'école sont débattues. C'est également au terme de ces assemblées que sont prises des décisions de recrutement du personnel vacataire dans les établissements publics, ces derniers étant pris en charge par l'APE. De même, à ces réunions participent les représentants de la communauté

---

<sup>3</sup> *Sur l'expérience d'autres pays africains, voir Marie France Lange et Jean-Yves Martin (éd. scientifiques), Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne, Paris, éd. ORSTOM, 1995.*

(leaders communautaires, leaders religieux) et les autorités administratives. Les assemblées des APE, au sein desquelles les chefs d'établissement sont membres, permettent d'identifier les problèmes (alimentation, discipline, retards des élèves, disponibilité du personnel enseignant et administratif, matériel de fonctionnement, etc.) auxquels sont confrontés les enfants et d'y trouver des solutions. Selon certains chefs d'établissements publics, en l'absence du paquet minimum qu'offre la tutelle, c'est l'APE qui supporte une importante partie des frais de fonctionnement des écoles. Dans ce sens et comme le pensent certains responsables d'école, les APE deviennent un acteur important de la gestion pédagogique même.

Ayant d'abord fonctionné presque dans la clandestinité, les APE représentent aujourd'hui des partenaires privilégiés des autorités ayant en charge des établissements scolaires ou secondaires. La reconnaissance institutionnelle des APE a en effet bénéficié du contexte de la consécration des libertés d'association des années 1990 dans la mouvance de l'avènement du multipartisme. Ces associations fonctionnent comme des interfaces entre les parents d'élèves et les gestionnaires des établissements. Lorsqu'on prend en compte le contexte dans lequel ont émergé ces associations, le constat qui se dégage est que c'est davantage pour suppléer au manque de la prise en charge totale de l'éducation par les pouvoirs publics, compte tenu de la contribution des parents au fonctionnement des écoles. Alors que les PAS exigeaient le recul de l'Etat dans ce secteur pourtant stratégique pour le développement du pays, les communautés devraient désormais s'organiser afin d'assurer l'éducation de leur progénitures en dégageant des efforts substantiels. Ainsi, les économies thésaurisées au sein des APE servent à renforcer les dispositions financières et pédagogiques des établissements. Alors que ces établissements ne bénéficient plus des moyens subséquents de la part des pouvoirs publics, l'effort des APE leur permet de prendre en charge le paiement des enseignants vacataires, de se doter des fournitures pédagogiques, de mettre sur pied des cantines sanitaires, etc.

Le rôle des APE ne se limite pas uniquement à la dimension financière et matérielle qu'on ne saurait toutefois sous-estimer. Les APE médiatisent aussi la relation des élèves avec leurs parents de façon régulière tout au long d'une année scolaire. Les parents sont interpellés par les autorités des établissements en cas de l'indiscipline manifestée

par leurs enfants tout comme ces parents sont conviés à des réunions à caractère pédagogique ou disciplinaire. Aussi bien à l'ouverture d'une année scolaire qu'à la fin de l'année, les parents sont de bout en bout informés de comportements de leurs enfants de même que de leurs performances. Aujourd'hui, la création des APE est fortement encouragée par les pouvoirs publics qui en ont ressenti l'utilité publique. Pour tout dire, les parents sont ainsi devenus plus que de simples « *usagers d'un service public d'éducation* » (Duru-Bellat et Van Zanten, 2002 : 184). Par ailleurs, l'implication des parents et des communautés, tout comme la participation au fonctionnement de l'école, sont l'un des autres moteurs stratégiques des initiatives d'amélioration scolaire au Cameroun<sup>4</sup>. Les comités de gestion scolaire, où siègent les parents et des membres de la communauté, font partie des caractéristiques privilégiées par la plupart des programmes ou projets financés par les bailleurs de fonds dans les années 1990. L'importance des parents et des communautés- de fait de la société civile au sens large- pour la concrétisation de l'éducation pour tous à été réaffirmée lors du forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000 (Verspoor, 2005).

### **III.2. Conditions sociales des enseignants et nouvelles formes de financement de l'éducation par les ménages**

Depuis la fin des années 1990, les conditions de travail des enseignants<sup>5</sup> se sont considérablement dégradées. La crise économique qui a secoué le pays a profondément affecté le pouvoir d'achat des enseignants dont le salaire a été divisé presque en deux. Une telle situation a installé le corps enseignant dans une sorte d'indigence matérielle et financière. Psychologiquement atteint, l'enseignant ne parvient plus à retrouver ses marques d'antan et se trouve désormais aux prises avec une société qui ne lui accorde plus que très peu de considération. Afin de faire face à cette nouvelle situation, l'enseignant devra adopter des stratégies de survie. N'ayant plus véritablement le cœur à la tâche, l'enseignant va désormais offrir ses services à des privés. La prolifération des

---

<sup>4</sup> Pour ce qui est de la partie septentrionale du Cameroun en la matière, lire Alawadi Zelao, « *Elite, éducation et développement local au Nord-Cameroun* », *Revue Internationale des sciences humaines et sociales*, Vol. 2, n° 2, 2008, pp. 42-69.

<sup>5</sup> Ici, il s'agit particulièrement des enseignants du public.

enseignements dits de vacances ou de répétitions rentre dans ce contexte où l'enseignant de plus en plus précarisé, se trouve contraint de s'investir dans la maximisation de son revenu à la fin du mois. Chez ces enseignants, c'est la conscience professionnelle qui recule et l'enseignement dispensé au rabais perd de sa crédibilité et de sa consistance. Chez les élèves, il est constaté le manque de niveau qui se traduit par des redoublements répétés et des résultats médiocres. Pour relever le niveau de leurs progénitures, les parents ont été amenés progressivement à fournir un supplément d'efforts dans l'offre éducative. Ainsi, en fonction de niveau de revenu des parents d'élèves, des cours de répétitions leur sont dispensés à domicile, alors que ceux des parents qui disposent de moyens importants envoient leurs enfants dans des établissements privés (bien que coûteux) où l'enseignement est de qualité. Phénomène spécifique à l'enseignement secondaire au départ, les répétitions se généralisent à l'ensemble du système éducatif camerounais et particulièrement aux écoles primaires publiques où ce sont les enseignants qui proposent souvent leurs services aux enfants quand ils ne décident pas simplement de vendre des produits au sein de l'école.

Dans plusieurs écoles, les enseignantes commercialisent parallèlement des produits ou imposent leur achat aux enfants afin d'*arrondir leurs fins de mois*". Toutes les formes d'accumulation sont devenues des formes d'accumulation pour *"joindre les deux bouts"*. Ces différentes stratégies de survie qui traduisent un malaise dans la condition de l'enseignant se traduisent au niveau de la qualité de l'enseignement par des dysfonctionnements qui influent sur la nature des enseignements dispensés. C'est là un des aspects de la privatisation de l'éducation spécifique au contexte actuel et qui *«débouche sur l'implication des marchés et de l'initiative individuelle dans la prestation des services éducatifs»* (Vonikur, 2006). L'éducation est de ce fait transformée en objet commercial par les acteurs publics qui l'instrumentalisent à des fins pécuniaires.

En tout état de cause, la dégradation des conditions de travail des enseignants a énormément affecté l'éducation de qualité au Cameroun avec pour effet immédiat la privatisation de ce secteur. Quant aux parents, ils ressentent plus que par le passé la nécessité d'investir gros dans l'éducation afin d'atteindre des résultats escomptés. Le comportement de l'enseignant qui tend à privatiser ses

services (cours de répétitions) est à inscrire dans un environnement social global qui ne lui offre pas toutes les conditions nécessaires à l'exercice optimal de son travail. Ce qui pose ici la question de la promotion et de l'offre de l'éducation de qualité dans le contexte camerounais aujourd'hui.

### **III.3. Vers de nouvelles stratégies familiales d'éducation : le paradoxe de la « gratuité »**

Depuis 2000, la suppression des frais exigibles dans l'éducation primaire a été reconnue par les pouvoirs publics, pour ce qui est notamment du niveau primaire. Mais, elle a été socialement construite par les acteurs politiques comme institutionnalisation de la « gratuité <sup>6</sup> » de l'enseignement primaire au Cameroun. Cette disposition institutionnelle rentrait en droite ligne de la loi fondamentale du Cameroun qui stipule le caractère obligatoire de l'éducation. Logiquement, la gratuité de l'offre éducative au niveau primaire sous-tendait également la philosophie de l'éducation pour tous (EPT). C'est donc un effort important que consentait l'Etat afin de rester en phase avec les orientations internationales préconisées lors de la déclaration de Jomtien en 1990<sup>7</sup>. Si la « gratuité » a été unanimement saluée par les populations camerounaises, il est à reconnaître que sa mise en œuvre n'a pas résorbé l'essentiel des problèmes auxquels ont été toujours confrontés les établissements scolaires publics. Aussi bien du point de vue pédagogique que sur le plan matériel et financier, les problèmes ont persisté. Par endroits et parfois selon les régions, il est à relever que la « gratuité » a parfois exacerbé les problèmes existants et suscité d'autres. En effet, pour accompagner l'effectivité de la gratuité dans le niveau primaire, les pouvoirs publics dotent les établissements, notamment en début de l'année scolaire, de ce qu'ils appellent le « *paquet minimum* »<sup>8</sup> qui doit permettre le lancement de la rentrée et

---

<sup>6</sup> Nous recourrons à ce concept pour des raisons d'analyse afin de rendre compte d'une expression sociale d'une initiative ou réforme politique.

<sup>7</sup> Cf. Rapport mondial de suivi sur l'EPT, Education pour tous. L'exigence de qualité, Paris, éditions UNESCO, 2004.

<sup>8</sup> Le « *paquet minimum* » est l'ensemble des matériels didactiques (manuels, craie, trousseau scolaire, ardoise...) que le Ministère de l'éducation de base (MINEDUB) alloue aux établissements scolaires en début de chaque rentrée. Il



le fonctionnement pédagogique durant une certaine période. Si une telle disposition est indispensable, elle reste loin d'être suffisante au regard des problèmes qu'elle soulève. En général, c'est toujours avec un retard considérable que le « *paquet minimum* » parvient aux établissements. En attendant l'arrivée du « *paquet minimum* », les écoles doivent généralement fonctionner avec les ressources que mettent à leur disposition des parents, mais qui ne peuvent permettre réellement une éducation de qualité.

La dotation de ce « *paquet minimum* » tient rarement compte du volume de la population scolaire de chaque établissement et s'opère ainsi en raison de considérations peu objectives et transparentes ; ce qui justifie les récriminations de certains chefs d'établissements, qui indexent le caractère discriminatoire de l'allocation de « *paquet minimum* ». Aussi, il arrive souvent que le « *paquet minimum* » fasse l'objet de détournements de la part des responsables d'établissements véreux hypothéquant ainsi le fonctionnement effectif et efficace de leurs établissements. La médiocrité de certains établissements pourrait ainsi trouver son origine dans l'avènement de la « gratuité » qui a plutôt induit des effets pervers sur la dotation de l'offre éducative. Parce qu'elle intervient dans un contexte institutionnel miné par des pratiques de « corruption », la « gratuité » n'a pas toujours constitué un facteur de relance de la qualité de l'éducation même si par ailleurs l'on a constaté une croissance de la population scolaire dans les milieux urbains et dans les zones rurales. Si dans un premier temps, les familles ont dû ressentir un quelconque soulagement dans les charges en matière d'éducation de leurs progénitures, elles durent déchanter très vite. Les familles devront de plus en plus faire face aux multiples sollicitations des établissements qui éprouvent de sérieuses difficultés dans leur fonctionnement. La « gratuité » consacrée par les pouvoirs a démultiplié les problèmes dans les différents établissements scolaires, lesquels devraient être solutionnés par les parents d'élèves. Ce qui va impliquer de nouvelles stratégies au sein des familles qui devront désormais accroître leurs économies afin de soutenir l'éducation des enfants. Ces nouvelles stratégies vont davantage s'exprimer chez les familles pauvres.

---

*a été institué en 2001 dans le cadre de la « gratuité » concédée par les pouvoirs publics.*

Les acteurs rencontrés sur le terrain, que ce soit les professionnels de l'éducation ou encore les représentants des parents ou des ONG, questionnent l'effet du discours officiel sur la « gratuité » de l'éducation. Ils constatent que celui-ci génère des attentes, souvent non rencontrées, par rapport à la contribution de l'État au financement de l'éducation. Les parents rencontrés comprennent difficilement qu'ils aient à recruter et à payer des enseignants et qu'ils doivent subvenir aux frais de fonctionnement de l'école pour compenser le « paquet minimum » qui arrive tardivement. A cet égard, une réflexion approfondie sur le message véhiculé par le discours sur la « gratuité » scolaire et sur ses conséquences sur la perception de l'école devrait être menée. Il devrait en résulter un réajustement du discours sur le financement de l'éducation et une meilleure information des acteurs de première ligne (les professionnels de l'éducation) sur les messages à communiquer. On a constaté des confusions sur le terrain quant aux rôles et aux prérogatives des Associations des Parents d'Élèves et les Conseils d'École, en lien avec le financement des écoles et les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer son fonctionnement et ses résultats qu'il importerait de clarifier rapidement (Mimche et Lahaye, 2007). Ces enjeux sociaux de la « gratuité » se traduisent par le développement de nouveaux rapports entre les familles et les écoles, notamment à travers les modes de penser la scolarisation des enfants et la perception sociale de l'utilité.

La prolifération des associations socioprofessionnelles (vendeuses à la sauvette, pousseurs, vendeurs à la criée) et des tontines dans les villes camerounaises aujourd'hui rentre dans ce cadre où face aux contraintes de la vie socio-économique perverse, les familles doivent mettre en place de nouvelles conduites de survie. Ces espaces associatifs fonctionnent comme des établissements financiers où les membres thésaurisent de petites économies. Ce sont des lieux sûrs de placement où le mode de retrait reste des plus fluides. Les tontines ont proliféré au Cameroun au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994 où les agents de la fonction publique ont vu leurs salaires réduits au strict minimum. Au sein des familles, un processus de recomposition dans les rôles s'est opéré avec à la clé le repositionnement de la femme dans le ménage (Mimche, 2009 : 63-87). Aujourd'hui, dans la plupart des familles, les femmes occupent une

place de choix dans la prise en charge de l'éducation des enfants. Par ailleurs, face à la crise ambiante, les familles se sont reconverties dans les différentes activités génératrices de revenus. Le salaire mensuel ne pouvant plus assurer la satisfaction de tous les besoins de la famille, les ménages ont investi le secteur de l'informel pour gérer la dureté de la vie quotidienne. Cette recomposition des familles a été surtout encouragée voire provoquée par l'abandon des secteurs qui ont jadis relevé de son ressort régalién. En dépit de la montée en puissance du chômage et de l'inadéquation entre l'éducation et l'emploi, c'est l'option « *l'école malgré tout* » (Mvesso, 1998) qui habite aujourd'hui la plupart des familles camerounaises. Ce qui explique les stratégies d'adaptation au nouveau contexte marqué par une sorte de « *privatisation* » de l'éducation.

#### **IV- Gratuité et scolarisation universelle de qualité**

La promotion de l'éducation de qualité constitue aujourd'hui une exigence fondamentale des objectifs de développement du millénaire (OMD). Le but étant de donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. En instituant la gratuité de l'école primaire en 2001, le gouvernement camerounais a d'abord cherché à rester en phase avec cette disposition internationale de la Banque Mondiale.

##### ***IV.1. Les problèmes que pose la gratuité dans la fonctionnalité des écoles dans un contexte EPT/OMD***

Depuis la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation au niveau primaire, le fonctionnement des établissements ne s'est véritablement pas amélioré. Si la demande scolaire s'est considérablement accrue, la qualité de l'éducation reste loin d'être de mise. Les établissements scolaires d'obédience publique font face à d'énormes difficultés aussi bien dans la maîtrise des effectifs qu'au niveau de la dotation d'un enseignement de qualité. La gratuité de l'école au niveau primaire a eu un effet d'entraînement sur la ruée vers l'éducation. Depuis lors, les établissements n'ont cessé d'accueillir une population scolaire de plus en plus nombreuse. Aussi bien dans les grandes agglomérations comme Yaoundé ou Douala qu'en zones périphériques, la question de sureffectifs se pose aujourd'hui avec acuité. En effet, la politique de la gratuité de l'école primaire n'a pas pris en compte les conséquences

subséquentes d'une telle mesure. Car au-delà de ce que cette disposition allait entraîner une forte demande scolaire, les pouvoirs se devaient également de veiller à ce que la qualité d'éducation n'en subisse un contrecoup. En effet, les effectifs pléthoriques dans des salles de classe en manque de tables bancs ne sont pas de nature à favoriser un rendement optimal dans les établissements. Ceci a un impact direct sur les résultats de ces écoles. Aujourd'hui les redoublements répétés de même que l'abandon au niveau primaire notamment dans les zones rurales sont la résultante d'un environnement scolaire peu propice à la rétention des élèves à l'école. Si la situation est moins critique dans les établissements privés qui ont réussi à maîtriser le niveau des effectifs, le secteur public ne parvient pas jusqu'ici à endiguer la croissance démographique des élèves. Au regard du dysfonctionnement du secteur public, la maîtrise des effectifs ne semble être la préoccupation majeure des gestionnaires des établissements. Les pratiques de corruptions et de favoritisme qui s'y développent ne sont pas favorables à la quête de la performance encore moins de la qualité. Ainsi, les inscriptions dans les établissements publics se feraient désormais au gré des marchandages et des pratiques qui sont loin de rechercher « l'éducation de qualité ».

En outre, dans des zones où l'éducation ne semble pas jusqu'ici constituer la priorité des populations notamment dans des régions septentrionales, la gratuité de l'éducation est venue renforcer les conduites anti-scolaires de certains parents. Dans l'entendement populaire, la gratuité de l'école primaire signifiait alors le désengagement des parents dans l'éducation de leurs progénitures. Depuis lors, pour beaucoup des parents, l'école étant désormais gratuite, ils n'ont plus à consentir autant d'efforts que par le passé. Dans ces régions, les gestionnaires des établissements éprouvent d'énormes difficultés à susciter le partenariat des parents qui ne sont pas toujours prompts à déboursier un sou même dans le cadre des APE. La gratuité aura installé une conscience d'irresponsabilité chez les parents qui ne comprennent pas que l'éducation est un investissement de tout temps et de longue haleine. Les attitudes face à la scolarisation ne sont pourtant pas les mêmes dans tous les groupes. En effet, les populations de Yaoundé sont issues de milieux où la scolarisation ne se pose pas en termes de choix, mais en termes de qualité. En revanche celles de Maroua ont encore besoin d'être convaincues des bienfaits de

la scolarisation (Bile, 2009 : 351-365). Le constat est que la gratuité de l'école n'a pas toujours apporté des solutions idoines aux problèmes de l'éducation dans le secteur primaire au Cameroun. Au niveau du corps enseignant, ce sont généralement des instituteurs vacataires (IVACS) qui peuplent la plupart des établissements scolaires aujourd'hui. En attente d'une hypothétique intégration dans la fonction publique, les instituteurs vacataires qui représentent pourtant une masse importante des enseignants du primaire, travaillent dans des conditions précaires et très peu satisfaisantes. Généralement payés à la bourse de l'APE, les IVACS ne sont pas logés à la même enseigne que leurs collègues qui sont intégrés et pris en solde au niveau du trésor public. Psychologiquement affectés, et croupissant sous le poids des charges familiales, les instituteurs vacataires mènent péniblement un travail de dur labeur. Les conditions de travail de ces instituteurs ont un coût sur la qualité de l'éducation, sur le rendement des établissements et la performance des élèves.

#### ***IV.2. Repenser le discours sur la « gratuité » de l'enseignement primaire : discours politique sur l'éducation et résonance sociale***

Institutionnellement consacrée la « gratuité » de l'offre scolaire au niveau primaire n'a pas qu'apporté des solutions ; elle a conséquemment engendré d'autres problèmes que nous avons essayé d'esquisser dans les lignes précédentes. La « gratuité » reconnue par les pouvoirs publics au Cameroun rentre dans un ensemble d'exigences internationales portées et médiatisées par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, UNESCO, ...). Les autorités publiques devraient veiller à ce que la « gratuité » n'affecte ni la possibilité de chaque individu d'avoir accès à l'éducation ni la qualité de celle-ci. Pour cela, la gratuité repose, pour une fois encore et de façon cruciale, sur la problématique de financement de l'éducation dans les pays africains aujourd'hui. La « gratuité » de l'éducation primaire ne peut être efficace que lorsque celle-ci prend corps dans un environnement social où le partenariat 'société-pouvoirs' est une réalité évidente. La participation effective des communautés est un gage probant de l'éducation de qualité dans un contexte marqué par la décentralisation de l'offre éducative.

Ainsi, le financement de l'éducation, dans une logique de création de capital humain pour l'individu et de capital social collectif par les externalités créées par l'éducation, participe au sens des objectifs du développement à la lutte contre la pauvreté. Les objectifs d'EPT répondent donc à une politique objective de développement (Cling et al., 2002), par les effets suivants :

- faciliter l'accès des pauvres aux opportunités et aux ressources (hausse des dépenses d'éducation, de santé, d'infrastructures de base, etc.) ;
- favoriser la création des réseaux sociaux pour les plus isolés et aider leur participation à la vie de la société (décentralisation, information, processus participatif, etc.), donc favoriser le champ de la responsabilité individuelle ;
- réduire leur vulnérabilité (accès à la santé, participation politique) et économique (mise en place d'assurance, dispositifs facilitant leur accès au crédit, aides ciblées, sécurité alimentaires, etc.).

### **Conclusion : le défi de l'éducation de qualité**

La « gratuité » de l'éducation primaire tend à renforcer les inégalités d'accès à une éducation de qualité chez les différents groupes sociaux. Alors que l'Etat dit avoir répondu aux préoccupations de l'ensemble de la société, de nouvelles pratiques favorisant les disparités sont nées. Aujourd'hui, particulièrement dans les milieux urbains, l'école publique est de moins en moins fréquentée par les fils des nantis qui ont plutôt de la préférence pour les écoles privées où les conditions sont réunies pour donner un enseignement de bonne facture. Quant aux familles pauvres, la seule issue qui s'offre à elles, c'est celle d'envoyer dans des établissements aux effectifs pléthoriques et où un corps enseignant qualifié (c'est-à-dire formé) manque cruellement. Il ne suffit donc pas d'instaurer la gratuité de l'éducation pour que celle-ci soit donnée de façon efficace et efficiente, pour que les individus, au-delà de leur position sociale, jouissent d'une éducation de qualité. Autrement dit, comme se demandent Bruçy et Ropé (2000), « *suffit-il de scolariser* » pour que la scolarisation profite à tous et au même degré ? Le rôle des pouvoirs publics ne doit pas se limiter à la dimension institutionnelle et managériale de l'éducation. La prise en compte des réalités sociales,

économiques et religieuses de l'environnement est une donnée importante de la régulation de l'offre éducative si l'on veut doter chaque individu d'une éducation de qualité. Car comme le soulignent Kohlet et Wacquant : « *La reconnaissance des cultures dominées, la réforme des contenus, l'adaptation des méthodes pédagogiques, quelles que soient leur nécessité et leur urgence, ne garantissent en rien l'avènement de la démocratie scolaire, tant que les écarts de position dans la structure sociale persistent à déterminer des probabilités différentielles d'accès aux divers titres scolaires* » (1985 : 9). Un tel défi mérite d'être placé au centre des problématiques pédagogiques ajustées à la quête et à la promotion de l'éducation pour tous et à l'éducation de qualité. Dans le cas contraire, la gratuité tant clamée et aujourd'hui mise en œuvre, peut être un cache-sexe de nouveaux problèmes inhérents au contexte éducatif camerounais aujourd'hui.

### **Bibliographie**

- Aerts J-J. et al. (2000) : *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala.
- Alawadi Zelao (2008) : « Elite, éducation et développement local au 'Nord-Cameroun' », *Revue internationale des sciences humaines et sociales*, Vol. 2, n° 2, pp. 42-69.
- Banque mondiale (1989) : *L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable. Etude de prospective à long terme*, Banque mondiale, Washington D.C.
- Bile P. C. (2009) : « La politique sectorielle d'éducation de base au Cameroun : actions et rétroactions », Eboussi Eboulaga Fabien (dir.), *L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, éd. Terroirs, pp. 351-365.
- Brucy G. et Ropé F. (2000) : *Suffit-il de scolariser ?*, Paris, les Editions de l'Atelier.
- Cling, J.-P. et al. (dir.) (2002) : *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica.
- Courade G. (dir.) (1994) : *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Karthala, Paris.
- Djamé R. et al. (2000) : *Les écoles privées au Cameroun*, Paris, UNESCO.
- Duru-Bellat M. et Van Zanten A. (2002) : *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin.

- Kohler J. M. et Wacquant L. (1985) : *L'école inégale. Eléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, ORSTOM.
- Lange M.-F. et Martin J.-Y. (éd. scientifiques) (1995) : *Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne*, Paris, éd. ORSTOM.
- Lange M. F. (2006) : « Les familles face à l'école : évolution des rapports et des représentations », in Pilon M., *Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu*, Paris, CEPED, pp.163-184.
- Mimche H. et Lahaye L. (2007) : « Etude sur les problèmes de scolarisation dans les zones d'éducation prioritaires », Rapport de recherche, MINEDUB/PASE.
- Mimche H. (2009), « Structures familiales et changement social en Afrique », Tamajong E. (dir.), *Les mutations en Afrique*, Yaoundé, PUCAC, pp. 63-87.
- Ministère de l'Éducation Nationale (2003) : *Rapport d'État du Système Éducatif National Camerounais, Eléments de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte de l'EPT et du DSRP*, 2003.
- Ministère de l'Éducation de base, Rapport d'analyse des données Carte scolaire 2006-2007.
- République du Cameroun (2006) : *Draft du document de stratégie sectorielle de l'éducation*, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP,
- Mvesso A. (1998) : *L'école malgré tout*, Yaoundé, PUY.
- Vespoor A. (2005) : *Le défi de l'apprentissage : améliorer la qualité de base en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan.
- Vinokur A. (2006) : « Education au Sud : nouvelle donne dans le contexte de la mondialisation » in Pilon M., *Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu*, Paris, CEPED, pp.95-121.
- UNESCO (2004) : *Éducation Pour Tous. L'exigence de qualité. Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, Unesco.
- UNESCO (1991) : *Rapport mondial sur l'éducation 1991*, Paris, Unesco.
- UNESCO (1993) : *Rapport mondial sur l'éducation 1993. Comblent le déficit des connaissances. Élargir les choix éducatifs. Définir des normes de niveau*, Paris, Unesco.
- UNESCO (1995) : *Rapport mondial sur l'éducation 1995*, Paris, Unesco.